

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA
SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 04-04**

Le 19 juillet 2004, les représentants suppléants du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) ont tenu une téléconférence présidée par M^{me} Norine Smith (Canada). MM. José Manuel Bulás et Jerry Clifford représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. M^{me} Donna Tingley, présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM) représentait le CCPM et M. William Kennedy, directeur exécutif de la CCE, le Secrétariat. La secrétaire du Conseil, M^{me} Julie-Anne Bellefleur, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants des Parties et du Secrétariat ont également participé à la réunion.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour en se fondant sur sa version provisoire. Les représentants du Canada et des États-Unis remercient le Mexique qui a accueilli les membres du Conseil lors de sa dernière session ordinaire tenue à Puebla.

Point 2 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif, M. William Kennedy, souligne les efforts faits par les Parties relativement à l'élaboration de la déclaration de Puebla et à la définition de nouvelles priorités. M. Kennedy rappelle que la Déclaration fait état de la nécessité de rationaliser les travaux de la CCE et de s'attacher à la production de résultats concrets et mesurables et il souligne qu'il est important d'informer les membres des divers groupes de travail des Parties de cette nouvelle orientation. Les représentants suppléants reconnaissent que le Conseil doit faire preuve de leadership à cet égard.

Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM

La représentante du CCPM fait le compte rendu des activités récentes du CCPM. Elle dit que le groupe de travail du CCPM sur le processus de communications des citoyens tiendra bientôt une téléconférence au cours de laquelle il préparera la réponse du CCPM au rapport du Conseil sur l'examen de la résolution du Conseil n° 00-09. Elle informe les représentants suppléants que le CCPM a décidé, récemment, d'examiner la question relative au conflit d'intérêt inhérent à l'ANACDE et de retenir les services d'un consultant pour aider le Comité à formuler des recommandations visant à améliorer le processus décisionnel. Elle souligne que le CCPM est satisfait du travail effectué en collaboration avec le Secrétariat en vue de déterminer les activités qui pourraient faciliter le renforcement des capacités des peuples autochtones, activités qui sont décrites dans le plan opérationnel de 2004, et elle ajoute que le CCPM formulera un avis sur la façon d'obtenir une participation à long terme des Autochtones aux activités de la CCE. Mme Tingley mentionne également que le CCPM a l'intention de fournir un avis sur les orientations futures de l'ANACDE, en se fondant sur le rapport de l'examen décennal et les commentaires formulés par les membres du public qui ont participé à l'atelier à Puebla. En ce qui a trait à la

liste des priorités définies dans la Déclaration de Puebla en vue de l'élaboration d'un plan stratégique relatif au commerce et à l'environnement, elle souligne que le CCPM examinerait d'autres secteurs d'activité, comme l'ont suggéré les représentants suppléants lors de leur téléconférence du 12 mai 2004. À la demande du Secrétariat, un groupe de travail du CCPM rédigera un document sur la façon d'obtenir une participation accrue du secteur privé aux activités de la CCE; ce document sera examiné à la session que tiendra le CCPM au mois d'octobre. Par ailleurs, un groupe de travail du CCPM se réunira avec le Secrétariat pendant l'été pour discuter de l'élaboration du plan opérationnel pour 2005-2007. En conclusion, elle encourage le Conseil à diffuser dès que possible le rapport sur le maïs et la biodiversité établi conformément à l'article 13.

La représentante du Canada profite de l'occasion pour informer la présidente du CCPM que le Canada annoncera sous peu la nomination d'un nouveau membre canadien. Le représentant du Mexique dit que le Conseil apprécie la part active qu'a prise le CCPM à la réunion de Puebla et il ajoute que le membre mexicain du Conseil a l'intention de se réunir régulièrement avec les membres mexicains du CCPM pour obtenir leur avis au sujet d'autres activités.

Les représentants suppléants mentionnent qu'ils attendent impatiemment l'avis du CCPM sur la participation des Autochtones aux activités de la CCE en vue de l'élaboration du plan opérationnel pour 2005-2007. Le représentant des États-Unis encourage le CCPM à solliciter l'opinion des membres de l'EPA Tribal Office (Bureau des affaires autochtones de l'EPA) et propose de fournir le nom d'une personne-ressource, si le contact n'a pas déjà été établi.

En réponse à une question de la représentante du Canada au sujet de la nature des travaux du CCPM sur la question du conflit d'intérêt inhérent à l'ANACDE, la présidente du CCPM explique que ces travaux ne se limitent plus qu'au processus de communications des citoyens, mais qu'ils visent l'ensemble des dispositions de l'ANACDE; elle ajoute qu'un groupe de travail du CCPM établira le mandat du consultant avant que celui-ci soit embauché pour participer à l'analyse et, élément très important, recommander des solutions opérationnelles. On demande également à la présidente du CCPM d'expliquer le processus décisionnel du Comité. M^{me} Tingley répond que tous les avis et les autres communications du CCPM sont élaborés par des groupes de travail et soumis à l'approbation de tous les membres du CCPM.

Point 4 Rapport élaboré conformément à l'article 13 sur les effets du maïs transgénique

Les représentants suppléants discutent de l'avancement de leur examen du rapport préparé par le Secrétariat sur les effets du maïs transgénique. Les représentants du Canada et des États-Unis disent qu'ils fourniront leurs observations sur le rapport provisoire d'ici le 31 juillet 2004. Compte tenu de la pression exercée par les médias et le public mexicains concernant la publication du rapport, un représentant du Mexique souligne l'importance de fixer une date pour la publication du rapport. Le Secrétariat signale que, en fonction des commentaires que feront les Parties et des corrections qu'elles demanderont, le Secrétariat s'efforcera de présenter la version définitive du rapport au plus tard une semaine après avoir reçu ces commentaires. Le représentant des États-Unis mentionne que les commentaires des États-Unis ne porteront pas uniquement sur les faits. Il invite par ailleurs le directeur exécutif à envisager d'autres mesures après la réception des commentaires des Parties. Soulignant la nature indépendante du rapport, le

représentant du Mexique dit que les commentaires formulés par le gouvernement mexicain à propos des erreurs factuelles ou des omissions avaient été communiqués au Secrétariat le 1^{er} juin 2004, tel que demandé par le directeur exécutif dans sa note du 13 mai 2004. Si cette question est inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine téléconférence, les représentants suppléants conviennent d'examiner toute mesure ultérieure en consultation avec la présidente du CCPM.

Point 5 Financement de la CCE pour 2005

Les représentants suppléants approuvent la résolution du Conseil n° 04-04 sur le financement de la CCE pour 2005; ils signeront une copie de la résolution et l'enverront par télécopieur au Secrétariat (Annexe B).

Point 6 Prochaines étapes de l'élaboration des plans stratégique et opérationnel de la CCE

La représentante canadienne propose une marche à suivre pour l'élaboration des plans stratégique et opérationnel de la CCE en fonction des trois secteurs prioritaires définis par le Conseil dans la déclaration de Puebla. Elle décrit les objectifs, les tâches à accomplir, les documents à préparer et les résultats à atteindre lors des prochaines réunions. Les représentants du Mexique et des États-Unis sont d'accord avec le processus proposé pour finaliser le plan opérationnel d'ici la fin de l'année. Ils sont également d'accord pour dire que la réunion devrait être dirigée par la spécialiste qui a dirigé la séance de réflexion organisée au mois de mai au Mexique. Pour orienter la discussion lors de la réunion du mois d'août, on demande au Secrétariat de préparer une présentation sur chacun des secteurs prioritaires et un résumé de chacun des avis concernant les orientations stratégiques formulés par le CCPM, les CCN et les CCG. Le Secrétariat acquiesce à cette demande et propose de demander l'avis de la facilitatrice quant à la façon de diriger la réunion.

Les représentants suppléants conviennent d'examiner, avec leurs collègues du secteur du commerce, la possibilité de planifier une réunion groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce sur de l'Article 10(6), parallèlement à la session des représentants suppléants du mois d'août, pour peaufiner le plan stratégique du secteur de programme relatif au commerce et à l'environnement. Les représentants suppléants discutent également de leur structure interne respective visant à favoriser la participation de spécialistes gouvernementaux de chacun des secteurs prioritaires à l'élaboration du plan.

Le représentant du Mexique suggère que les Parties envisagent la possibilité d'organiser une vidéoconférence des ministres plus tard au cours de l'année pour présenter les nouveaux plans stratégique et opérationnel aux médias et au public. Il ajoute que le Mexique a entrepris l'élaboration d'un plan visant à élargir la coopération entre les institutions et la participation du secteur privé et du CCPM au processus. Il suggère en outre que les responsables des communications des Parties et du Secrétariat tiennent une réunion parallèle aux prochaines sessions des représentants suppléants pour tenter de trouver des façons de communiquer plus efficacement le résultat des activités de la CCE à la société civile.

Point 7 Prochaine session des représentants suppléants et levée de la séance

Avant de lever la séance, la présidente suggère qu'une lettre de remerciement de la part du Conseil soit envoyée aux membres du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE. Les représentants du Mexique et des États-Unis accueillent favorablement cette initiative du Canada. La prochaine session des représentants suppléants aura lieu les 19 et 20 août 2004 à Montréal.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
DE LA
SESSION 04-04 DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS**

Le lundi 19 juillet 2004, par téléconférence,
de 14 h à 15 h, heure de l'Est (de 13 h à 14 h heure de Mexico)
Numéro de téléphone : (514) 392-3301 (code d'accès - 8671830#)

Présidence : Canada

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu du directeur exécutif
- Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM
- Point 4 Rapport élaboré conformément à l'article 13 sur les effets du maïs transgénique
- Point 5 Financement de la CCE pour 2005
- Point 6 Prochaines étapes de l'élaboration des plans stratégique et opérationnel de la CCE
- Point 7 Prochaine session des représentants suppléants et levée de la séance

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour.

Documents

- a) Ordre du jour provisoire annoté, version 1 (distribué le 15/07/2004)

Point 2 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif voudra peut-être parler brièvement aux représentants suppléants des questions qu'ils doivent examiner.

Aucun document

Point 3 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM voudra peut-être faire le point sur les activités récentes du CCPM.

Documents : à déterminer

Point 4 Rapport élaboré conformément à l'article 13 sur les effets du maïs transgénique

En juin 2002, le Secrétariat a entrepris l'élaboration d'un rapport à l'intention du Conseil, conformément à l'article 13 de l'ANACDE, sur les questions se rapportant à la protection de la diversité génétique du maïs. La version provisoire du rapport, qui renferme les principales constatations et recommandations du Groupe consultatif, a été présentée au Conseil le 13 mai 2004. Tel que demandé par le directeur exécutif dans une note de service datée le 8 juin 2004, les Parties devaient envoyer leurs observations sur le rapport d'ici le début du mois de juillet. Les représentants suppléants discuteront donc probablement de la publication du rapport.

Document(s)

- a) Note de service du directeur exécutif aux représentants suppléants, datée le 8 juin 2004
- b) Rapport élaboré par le Secrétariat conformément à l'article 13 : *Le maïs et la biodiversité : les effets du maïs transgénique au Mexique* et note de service du directeur exécutif datée le 13 mai 2004
- c) Lettre envoyée le 13 avril 2004 par la présidente du CCPM au Conseil au sujet du Symposium de la CCE sur le maïs et la biodiversité
<http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=1456>.

Point 5 Financement de la CCE pour 2005

Les représentants suppléants devraient approuver le budget de la CCE pour 2005 par résolution du Conseil.

Document(s)

- a) Ébauche de la résolution du Conseil : Financement de la CCE pour 2005 (distribuée le

28/05/2004)

Point 6 Prochaines étapes de l'élaboration des plans stratégique et opérationnel de la CCE

Les représentants suppléants devraient convenir de la marche à suivre relativement aux nouveaux secteurs prioritaires définis par le Conseil à sa XI^e session ordinaire tenue les 22 et 23 juin 2004 à Puebla.

Document(s)

- a) Marche à suivre proposée relativement aux nouveaux secteurs prioritaires (distribuée par le Canada le 15/07/2004)

Point 7 Prochaines sessions des représentants suppléants

Les prochaines sessions des représentants suppléants auront lieu les 19-20 août 2004 à Montréal, les 23-24 septembre à Washington, DC, les 27-28 octobre à Montréal, parallèlement à la session ordinaire du CCPM et à la réunion de la CCE sur le marché des énergies renouvelables et les 2-3 décembre au Mexique.

Le 19 juillet 2004

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 04-04

Financement de la Commission de coopération environnementale pour l'exercice 2005

LE CONSEIL :

CONSTATANT l'importance de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE) pour la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement;

RECONNAISSANT l'importance du maintien des activités de coopération clés grâce à un financement adéquat;

PAR LA PRÉSENTE

DÉCIDE d'établir le budget annuel de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour l'exercice 2005 à un montant en dollars canadiens équivalant à 9 millions de dollars américains, en fonction du taux de change de la Banque du Canada en vigueur le 15 décembre 2004;

NOTE que, conformément à l'article 43 de l'ANACDE, « chacune des Parties supportera une part égale du budget annuel de la CCE, sous réserve de l'existence de fonds alloués en conformité avec les procédures juridiques de la Partie »;

NOTE EN OUTRE que, conformément au paragraphe 4.7 des Règles de gestion financière de la CCE, chaque Partie pourra verser le montant de sa quote-part annuelle dans sa propre devise, et que le montant de cette quote-part pour l'exercice 2005 sera fixé au taux de change de la Banque du Canada en vigueur le 15 décembre 2004.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Judith E. Ayres
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

José Manuel Bulás
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Norine Smith
Gouvernement du Canada